

Résidences Adamas

*première résidence européenne
de recherche en droit*

du 11 au 19 septembre 2021

au Château de Goutelas,
Centre culturel de rencontre



en partenariat avec :



RESIDENCES ADAMAS

première résidence européenne de recherche en droit

Sur une proposition de Mireille Delmas-Marty, juriste, professeure émérite au Collège de France et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, le Château de Goutelas - Centre culturel de rencontre, en partenariat avec le Conseil constitutionnel, l'Académie internationale des principes de Nuremberg, l'Association Internationale de Droit Economique et la Mission de recherche Droit et Justice, ouvre le premier programme européen de résidences pour chercheurs en droit : les « résidences Adamas ».

Du 11 au 19 septembre 2021, le Château de Goutelas accueille la première édition des résidences Adamas. S'inspirant des résidences d'artistes, Adamas a pour objectifs :

- d'offrir un cadre de travail exceptionnel et permettre aux résidents d'établir des liens avec d'autres jeunes juristes, créateurs, chercheurs ;
- de faciliter la rencontre entre chercheurs universitaires et praticiens, dans différents domaines du droit ;
- de nourrir la réflexion sur la place des humanismes juridiques, notamment dans les disciplines du droit constitutionnel, international, pénal ou économique ;
- de concourir à la clarification des rapports entre humanisme juridique et de grands enjeux sociaux contemporains (nouvelles technologies, environnement, démographie, migrations, travail, santé...);
- et de développer le projet de *Bibliothèque des humanismes* initié au Château de Goutelas.

Adamas ?

Le programme de résidences porte le nom d'Adamas en référence au « patrimoine juridique » de Goutelas. Dans le célèbre roman de l'*Astrée*, Adamas représente la figure de Jean Papon, Grand Juge du Forez et bâtisseur du Château de Goutelas.



CHÂTEAU DE GOUTELAS

*espace de recherche et d'innovation
humanisme, droit et création*

Lieu de patrimoine, de création et d'innovation, situé au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Château de Goutelas offre, avec ses espaces d'hébergement et de travail, un cadre propice à la recherche.

Membre du réseau national, européen et international des Centres Culturels de Rencontre, labellisé par le Ministère de la Culture, le Château de Goutelas développe son projet culturel et scientifique autour de trois valeurs profondément inscrites dans son histoire et toujours à renouveler : l'humanisme, le droit et la création.

Aujourd'hui, dans un souci démocratique et dans une démarche créative, le droit se confronte aux sciences humaines et aux pratiques artistiques et culturelles à travers des rencontres interdisciplinaires, conférences, spectacles et expositions.

www.chateaudegoutelas.fr

Goutelas, laboratoire de recherche autour du droit

La place singulière du droit, relié de façon inédite à la création, à la culture et à la citoyenneté, est d'abord un hommage à Jean Papon (1507-1590), déjà soucieux en son temps de l'accessibilité des lois en langue française.

Dans les années 1960, aux côtés des paysans, ouvriers et habitants du Forez, de nombreux juristes participent à la restauration du site, entraînés par Paul Bouchet (1924-2019), avocat et conseiller d'État, président d'ATD Quart Monde, lutteur infatigable pour la justice et la dignité de tous. Goutelas devient alors le terrain de débats d'idées et d'expérimentations autour du droit.

En 2019, est inaugurée, à l'occasion du dépôt de l'épée d'académicienne de Mireille Delmas-Marty, la « *Bibliothèque des humanismes* ». Ce projet en devenir propose de mettre à la disposition de chercheurs, praticiens et citoyens un ensemble de ressources pour soutenir une réflexion critique et créative sur les significations multiples de l'humanisme juridique et son rôle dans les destins possibles de l'humanité.

Dans cette continuité, les résidences Adamas participent à la vocation originale de Goutelas : créer un lieu où le droit se cherche, se définit, se discute, dans une perspective démocratique et dans une démarche créative et citoyenne.



LES PARTENAIRES

Le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel décerne annuellement un prix à une thèse portant sur la justice constitutionnelle et son histoire, ou sur les autres compétences du Conseil constitutionnel. Ce prix a pour vocation de consolider le trait d'union entre l'Université et le Conseil constitutionnel, en demeurant au plus près de la recherche doctrinale et en soutenant un docteur en droit, notamment par le financement de la publication de ses travaux.

A l'initiative du Président du Conseil constitutionnel, le ou la lauréat.e du Prix de Thèse 2021 est invité.e à participer aux résidences Adamas, aux côtés de jeunes juristes issus de différentes institutions européennes.

www.conseil-constitutionnel.fr



Académie internationale des principes de Nuremberg

Située à Nuremberg, berceau du droit international pénal moderne, l'Académie de Nuremberg est une fondation consacrée à la promotion du droit international pénal et des droits de l'Homme. Consciente de cet héritage historique, l'Académie de Nuremberg apporte son soutien à la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux fondamentaux tels qu'ils ont été universellement reconnus, à savoir : le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. L'Académie de Nuremberg promeut les principes de Nuremberg et l'état de droit, visant, par sa mission, à atteindre une paix durable par la justice, ainsi qu'à approfondir les connaissances et à renforcer les capacités des personnes impliquées dans les procédures judiciaires relatives aux crimes internationaux fondamentaux. Le Prix de Recherche de l'Académie internationale des principes de Nuremberg permet à un.e chercheur.se de participer aux résidences.

www.nurembergacademy.org



La Mission de recherche Droit et Justice

La Mission de recherche Droit et Justice est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1994, à l'initiative du Ministère de la Justice et du CNRS, par une convention constitutive dont la dernière version a été approuvée par arrêté du 8 février 2018. Cette forme juridique permet la mise en commun des moyens humains, intellectuels et matériels, publics ou privés, nécessaires au développement d'une activité scientifique.

La Mission a pour objectif général le développement de la recherche dans les domaines du droit et de la justice ainsi que la mobilisation des connaissances produites, notamment à l'attention des professionnels.

La Mission de recherche Droit et Justice décerne annuellement deux prix de recherche, le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice et le Prix Vendôme, attribué conjointement avec le ministère de la Justice. Ces deux prix récompensent une première recherche de qualité relevant du droit et des sciences sociales (Prix Jean Carbonnier) ou du champ pénal (Prix Vendôme). Ils témoignent du soutien de la Mission aux jeunes chercheur(e)s travaillant dans les domaines du droit et de la justice.

www.gip-recherche-justice.fr/



AIDE - Association Internationale de Droit Economique

L'AIDE est une association scientifique internationale francophone. Elle regroupe des juristes et des économistes, des gestionnaires et des politologues, théoriciens et praticiens, qui estiment indispensable de s'engager dans une réflexion interdisciplinaire. En vue de favoriser les échanges et la collaboration entre chercheurs, enseignants et praticiens, l'AIDE organise des colloques et des séminaires. Elle anime des réseaux de recherche et de réflexion pratiques transnationaux. En outre, elle publie la Revue Internationale de Droit Économique, RIDE et diffuse des informations sur les activités de ses membres et sur les principales initiatives internationales prises dans le domaine du droit économique. L'AIDE est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette année, l'AIDE lance un prix destiné à cofinancer avec le CREDIMI (Université de Bourgogne) et le GREDEG (Université Côte d'Azur) le séjour de recherche d'un.e jeune chercheur.se.

www.aide-ride.org



LES LAURÉATS 2021



Thibaut LARROUTOU

Lauréat du Prix de thèse du Conseil constitutionnel

Thèse intitulée « Question prioritaire de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité », Université Jean Monnet, Saint-Etienne (dir B. Bonnet).

<https://cercid.univ-st-etienne.fr/fr/presentation/les-membres/les-doctorants/thibaut-larroutou.html>

Biographie

Thibaut Larroutou est, depuis le 4 décembre 2020, docteur en droit public de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne. Sa thèse, portant sur le sujet « Question prioritaire de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité », a été récompensée par le prix de thèse du Conseil constitutionnel 2021, le prix de thèse Joinet 2021 (ex aequo, catégorie « Protection interne, européenne et internationale des droits fondamentaux ») et le prix d'excellence « Doctorat » de la Fondation UJM. Après avoir été référendaire à la Cour européenne des droits de l'homme entre 2017 et 2020, il est depuis la rentrée enseignant-chercheur à l'Université Grenoble Alpes.

Présentation du projet de recherche

Le projet sur lequel Thibaut Larroutou va travailler pendant la résidence Adamas s'intitule « Convention européenne des droits de l'homme et contrôle de la loi ». Eu égard aux récents débats sur le contrôle concret de l'application de la loi développé dans les dernières années par les juridictions suprêmes françaises, il s'agit d'étudier dans quelle mesure le droit de la Convention européenne des droits de l'homme impose ou encourage le développement d'un contrôle de la loi et de son application, à la fois par la Cour européenne des droits de l'homme et par les juridictions nationales. Cette étude a vocation à être publiée au prochain numéro de la revue L'Europe des droits & libertés.

LES LAURÉATS 2021



Maxime LASSALLE **Lauréat du Prix de l'Association internationale de Droit Economique**

Thèse intitulée « L'accès extraterritorial aux données bancaires dans le cadre de l'enquête pénale. Perspective transatlantique », Université Paris Nanterre et Université du Luxembourg (co-direction P. Beauvais et K. Ligeti).

<https://univ-droit.fr/universitaires/37319-maxime-lassalle>

Biographie

Maxime Lassalle est maître de conférences à l'Université de Bourgogne (CREDIMI) depuis le 1er septembre 2021. Il a été doctorant à l'Université du Luxembourg et à l'Université Paris Nanterre (CDPC) ainsi que postdoctorant au Max Planck Institute for the Study of Crime, Security and Law (Allemagne).

Présentation du projet de recherche

Dans le cadre de sa thèse, il s'est intéressé à la question de la participation des banques dans l'enquête pénale. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure les banques, des entreprises privées, peuvent partager les informations qu'elles collectent sur leurs clients avec les polices de différents Etats. Dans le cadre de son postdoctorat, il poursuit sur ce chemin en travaillant sur les partenariats public-privé en matière de financement du terrorisme. Il s'agit de replacer les mécanismes de coopération entre banques et police dans le contexte plus général de la coopération entre le secteur public et le secteur privé en matière répressive. Cette coopération, qui peut s'apparenter à une forme de surveillance, tend à s'accroître. Cela soulève des questions liées à l'équilibre liberté/sécurité, un de axes de recherche de la saison culturelle 2021-2022 du Chateau de Goutelas.

LES LAURÉATS 2021



Aude BREJON

Lauréate du Prix de Recherche de l'Académie internationale des principes de Nuremberg

Thèse intitulée « Étude comparative des procureurs près les juridictions pénales internationales », Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) Université Paris II Panthéon-Assas, Son projet de recherche : « L'après-procès pénal international »

<https://www.u-paris2.fr/fr/recherche/soutenances-de-theses/etude-comparative-des-procureurs-pres-les-juridictions-penales>

Biographie

Docteur en droit international public de l'Université Paris II Panthéon Assas, Aude Brejon a soutenu en décembre 2020 une étude comparative des procureurs près les juridictions pénales internationales. Ce travail d'analyse et de comparaison sans précédent des normes statutaires auxquels ces procureurs sont assujettis démontre l'évolution de leur rôle. Cette thèse d'envergure met au jour la complexité de la transposition de ces éléments centraux du procès pénal étatique dans l'espace international. Elle allie l'étude des normes nationales et internationales à la pratique, Aude Brejon étant intervenue dans le cadre de plusieurs affaires pénales internationales. Son approche intégrative de la justice pénale internationale l'a conduite à étendre ses recherches à d'autres aspects du droit international pénal, notamment dans ses articles et chroniques. Elle est aujourd'hui codirectrice de la revue Droits fondamentaux et membre du comité éditorial de l'Annuaire français de justice transitionnelle et poursuit ses recherches en droit international pénal, en droit international général et en droit international des droits de l'homme dans les centres auxquels elle est associée.

Présentation du projet de recherche

Aude Brejon développe aujourd'hui un projet de recherche sur l'après-procès pénal international. L'application des décisions des juridictions pénales internationales par les États ne connaît qu'une harmonisation limitée, empêchant le droit international de jouer son rôle de garant à l'égard des parties intéressées à la cause. Une étude de l'après-procès pénal international s'avère ainsi nécessaire afin de permettre à la justice pénale internationale, dans cette phase post-processuelle, de satisfaire aux deux objectifs inhérents à toute justice pénale : la punition et la réhabilitation. Ce projet de recherche consiste donc dans un premier temps en une collecte des normes et pratiques en matière d'exécution des peines, tant nationales qu'internationales, pour établir un panorama significatif. Dans un second temps, l'efficacité de ces normes d'exécution des peines prononcées à l'encontre des criminels de droit international doit être évaluée. Ce processus permettra de construire, dans un troisième temps, un modèle normatif respectueux des droits et des intérêts de l'ensemble des sujets de droit international et des collectivités concernées.

LES LAURÉATS 2021



Guillaume CHETARD

Lauréat du Prix Vendôme décerné par la Mission de recherche Droit et Justice et le Ministère de la Justice

Thèse intitulée « La proportionnalité de la répression. Étude sur les enjeux du contrôle de proportionnalité en droit pénal français », Université de Strasbourg (dir. Jocelyne Leblois-Happe et de Patrick Wachsmann).

<http://www.gip-recherche-justice.fr/2021/01/14/prix-vendome-2020/>

Biographie

Guillaume Chetard est docteur en droit privé et sciences criminelles de l'Université de Strasbourg, où il a soutenu en 2019 sa thèse consacrée à la proportionnalité de la répression. Parallèlement à la rédaction de cette thèse, il a animé des travaux dirigés de droit pénal et de droit des obligations à l'Université de Strasbourg et participé à plusieurs projets de recherche collectifs dans le même domaine. Il a notamment contribué à un ouvrage collectif présentant, en langue anglaise, comment neuf systèmes juridiques nationaux européens abordent la responsabilité pénale des décideurs politiques. En 2020, il est qualifié aux fonctions de Maître de conférences et recruté comme enseignant-chercheur contractuel à l'Université de Haute-Alsace. Il y enseigne le droit pénal spécial, la procédure pénale, les libertés publiques et le droit des contrats spéciaux. Il prépare actuellement, avec le même groupe international de chercheurs, un nouvel ouvrage collectif sur l'impact de la crise sanitaire sur le droit pénal en Europe et en Amérique du Sud.

Présentation du projet de recherche

Les recherches de Guillaume Chetard se focalisent sur le droit pénal, appréhendé à la lumière des droits fondamentaux, de la théorie du droit et d'éléments de droit comparé. Les travaux déjà consacrés au principe de proportionnalité en droit pénal ont permis de soulever des problématiques qui appellent des approfondissements. Il en va ainsi des techniques de choix de la peine. La sanction pénale constitue un horizon indépassable du droit criminel. Sa nécessité de principe semble s'imposer comme une évidence, alors même qu'il est quasiment impossible de la justifier au niveau particulier avec une rigueur satisfaisante. Le droit a donc élaboré des techniques de choix qui tendent à rationaliser cette « décision impossible ». Ces techniques reflètent certains présupposés du système dans lequel elles s'inscrivent. À cet égard, deux modèles semblent pouvoir s'opposer. Un premier modèle repose sur une relative liberté de choix de la peine par le juge, tempérée par une obligation de motivation de sa décision au regard des circonstances de la cause. Le second modèle, adopté par de nombreux droits de *Common Law*, vise au contraire à restreindre la décision du juge par la création de barèmes, les « directives de choix de la peine » (*sentencing guidelines*). Les recherches à venir viseront à approfondir cette distinction et à la mettre à l'épreuve.

Résidences Adamas

Château de Goutelas
Centre culturel de rencontre
277 route de Goutelas
42130 Marcoux

contact :

Corinna Colombié
chargée de développement et de
la coordination des résidences
04 77 97 35 43
corinna.colombie@chateaudegoutelas.fr

www.chateaudegoutelas.fr

en partenariat avec :

